

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 437-37



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2015, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 437-37 – RÈGLEMENT MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, NOTAMMENT LES NORMES RELATIVES AUX REMISES ET LES RÈGLES APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DU PARC INDUSTRIEL.**

Que la MRC a délivré en date du 16 décembre 2015 un certificat de conformité au schéma d'aménagement portant le numéro NDIP 2015-18;

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site Web de la Ville au <http://www.ndip.org/reglementation/>.

Que ce règlement entre en vigueur le 23 décembre 2015.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 17 DÉCEMBRE 2015.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc